



L'État revoit à la hausse sa contribution aux France services

Le gouvernement Borne veut renforcer le réseau des maisons France services. À la fois en étoffant le catalogue de services pris en charge par leurs agents et en réhaussant la participation de l'État à hauteur de 50 000 euros d'ici 2026.

C'était l'une des recommandations de la mission parlementaire sur le réseau des France services, et les porteurs de maisons France services bénéficieront bien d'une rallonge de l'État et de ses opérateurs. La participation de ces derniers sera portée à hauteur de 50 000 euros par an pour chaque maison, contre 30 000 jusqu'à 2023, année où cette enveloppe est montée à 35 000 euros.

De quoi financer les structures à parts égales entre l'État et les collectivités, notamment. Le **sénateur** Bernard Delcros et la députée Marie-Agnès Poussier-Winsback ont défendu cette mesure dans leur rapport remis lundi au ministre de la Transformation et de la Fonction publique, Stanislas Guerini. Elle était indispensable, selon eux, pour garantir la survie du réseau.

Les collectivités accueillent et financent en effet 67 % des plus de 2 600 maisons France services réparties sur tout le territoire pour proposer une portée d'entrée unique à différents services publics essentiels, des impôts à Pôle emploi, en passant par les allocations familiales. La rallonge financière de l'État se déploiera néanmoins progressivement pour grimper à 50 000 euros d'ici 2026.

Depuis le lancement, en 2020, du label France services en remplacement des "maisons de services au public" (MSAP), créées sous le quinquennat Hollande, les subventions de l'État sont passées "de 30 à 150 millions" d'euros annuels, selon le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques, suivant le rythme des labellisations. Fin 2020, on dénombrait seulement 856 structures labellisées et donc subventionnées, alors qu'elles sont 2 600 aujourd'hui. Et seront 2 750 d'ici la fin de l'année.

"La pérennisation du dispositif passe également par la consolidation et la simplification de son pilotage national et départemental", soulignaient les 2 parlementaires dans leur rapport. Le gouvernement y répond par le renforcement du réseau d'animateurs France services, qui devrait grimper de 73 à 110 personnes. Il devrait aussi désigner 100 "sous-préfets aux services publics" dans les préfetures, sans que les contours de ce projet ne soient encore très précis. Rien à signaler, en revanche, pour le moment, du côté de la visibilité à long terme sur le financement du programme, comme le demandaient les parlementaires pour aider les porteurs à y voir plus clair.

Bernard Delcros et Marie-Agnès Poussier-Winsback s'étaient vu confier la mission pour, en priorité, définir de "nouveaux modèles d'aller-vers" le public et d'enrichissement du catalogue de services proposés dans ces guichets multiservices. Le ministre a donné suite à leurs recommandations. Outre l'arrivée du ministère de la Transition écologique et de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) parmi les partenaires pour accompagner les usagers dans leurs demandes relatives aux chèques énergie et aux primes de rénovation énergétique (MaPrimeRénov'), les agents seront spécifiquement formés aux démarches de demandes de papiers d'identité, très sollicitées.

D'ailleurs, 170 dispositifs de recueil d'empreintes digitales seront installés dans certaines structures afin de prendre directement en charge ces démarches et délivrer les papiers d'identité. L'éventuel afflux d'usagers pourra être en partie géré grâce à l'outil de prise de rendez-vous en ligne "RDV Service public", dont le déploiement, expérimenté dans une poignée de structures, sera progressivement généralisé à toutes les France services, en



plus des mairies. Une première étape vers un véritable “service universel” ?

